

Fiche d'information thématique

ZOOM sur l'Université française

L'université offre un éventail très large de formations dans toutes les disciplines : art, droit, économie, lettres, santé, sciences humaines et sociales, sciences et technologies, sport... Elle propose ses formations dans les unités de formation et de recherche (UFR) des universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts d'administration des entreprises (IAE), les écoles internes aux universités (ingénierie, économie...) et les écoles doctorales.

Elle délivre de nombreux diplômes de bac + 2 à bac + 8 (bac+ 11 pour santé) possédant chacun leurs spécificités. Elle organise également des parcours spécifiques adaptés aux publics étudiants selon leurs motivations et objectifs personnels.

Aujourd'hui 80 universités réparties sur tout le territoire français accueillent 1,5 million d'étudiants sur les 2,4 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

Dans un souci de préparer au mieux ses étudiants dans une compétition internationale grandissante, l'université a commencé une réelle transformation avec le Processus de Bologne :

- adoption du schéma européen d'organisation des études supérieures en Europe, dit L.M.D. ;
- validation des études par l'obtention d'ECTS (*European Credit Transfer System*) ;
- édition du supplément au diplôme accompagnant les diplômes délivrés par l'Université.

L'organisation de l'université

L'organisation d'une année universitaire se fait dans un cadre national.

- **Les diplômes**

Licence, Master, Doctorat **sont les diplômes nationaux délivrés par les universités conformément au schéma européen LMD. Ils se préparent en 3 ans pour la Licence, 5 ans pour le Master et 8 ans pour le Doctorat qui consiste en un travail de recherche avec la rédaction d'une thèse.**

► **La Licence**

C'est le premier diplôme, après le baccalauréat, de l'enseignement supérieur universitaire.

On distingue deux types de Licence :

- **La licence générale.** Elle est accessible **après le baccalauréat** et se prépare **en 3 ans**. Elle comporte au minimum 1500 heures de cours. Le bachelier entre en 1^{ère} année de licence appelée L1, suivent la L2 et la L3. Elle offre la perspective de poursuite d'études en master (2 années) après la licence et doctorat (3 années) après le master.
- **La licence professionnelle.** C'est une formation d' **1 année** de spécialisation à **Bac + 2** après deux années d'études (BTS, DUT ou L2 validée). Elle peut se préparer notamment au sein des IUT (instituts universitaires de technologie) ou au sein des UFR d'université. Elle vise plutôt une insertion professionnelle.

► **Le master**

Le master se prépare sur 2 années, appelées M1 et M2.

L'admission en M1 est de droit, en principe, avec la licence adéquate mais est sélective en M2 (dossier et/ou entretien). Il est recommandé à l'étudiant d'anticiper cette sélection.

On distingue deux types de master :

- **Le master professionnel** préparant à une insertion professionnelle (stage obligatoire pour la validation du diplôme) ;
- **Le master recherche** conduisant la poursuite d'études en doctorat.

► **Le Doctorat**

L'université est le seul établissement d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme.

Licence, Master, Doctorat sont les trois **grades universitaires**, niveaux de référence identiques partout en Europe.

• **Les enseignements**

L'université est organisée en **UFR (unité de formation et de recherche)** proposant les enseignements dans un champ disciplinaire donné (UFR de Droit, sciences politiques et sociales, UFR Économie et gestion...). L'étudiant choisira les **unités d'enseignement, dites « UE »**, dans l'UFR de son champ disciplinaire d'études.

► **Les unités d'enseignement(UE)**

Un semestre est composé d'**unités d'enseignement** obligatoires et optionnelles.

Les UE correspondent à des champs disciplinaires (biologie, histoire, économie ...) et à des compétences transversales ou libres (langue vivante, informatique, projet ...)

Les UE sont acquises de manière définitive.

► **La semestrialisation**

L'année universitaire est divisée en 2 **semestres**. Il faut donc valider 6 semestres pour obtenir la licence et 4 semestres supplémentaires pour le Master.

► **L'organisation des cours**

Le volume horaire est de 20 à 30 heures/semaine de cours selon les licences se répartissant en :

- Cours magistraux (CM) en amphithéâtre où l'enseignant s'adresse à un grand nombre d'étudiants ;
- Travaux dirigés (TD) où le nombre d'étudiants limité facilite l'échange sur le cours magistral, l'assiduité y est obligatoire ;
- Travaux pratiques(TP) pour les formations professionnalisées ou pour certaines disciplines.

L'étudiant doit prévoir 1 à 2 heures de travail personnel (étude des cours, lectures, recherches) pour chaque heure de cours.

► **L'évaluation : contrôle des connaissances et des compétences.**

Elle se fait par contrôle continu et/ou examen terminal.

- Contrôle continu (CC) : l'évaluation repose sur différents types de travaux
- Contrôle Terminal (CT) : l'évaluation repose sur une seule épreuve en fin de semestre.

► **Les crédits européens (ECTS - European Credit Transfer System)**

Chaque UE est créditée d'un certain nombre d'ECTS proportionnels au volume de travail que l'étudiant doit fournir (cours, TD, TP, travail personnel).

Ces crédits sont acquis définitivement une fois validés et transférables dans les pays qui ont signé le processus de Bologne (47 à l'heure actuelle). Il faut avoir obtenu 30 ECTS pour valider un semestre, 180 ECTS pour la Licence et 300 ECTS pour le Master.

Notation française	Notation ECTS	Définition
16 -20	A	EXCELLENT : résultat remarquable, seulement quelques insuffisances mineures
15 - 16	B	TRÈS BIEN : résultat supérieur à la moyenne malgré un certain nombre d'insuffisances.
13 - 14	C	BIEN : travail assez bon, avec des insuffisances notables
11 -12	D	SATISFAISANT : travail honnête mais comportant des lacunes importantes
10	E	PASSABLE : résultat satisfaisant aux critères minimaux
08 - 09	FX	INSUFFISANT : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit
00 - 08	F	INSUFFISANT : un travail supplémentaire considérable est nécessaire

Tableau des correspondances - Système de notation à l'Université française.

• L'inscription et l'admission

L'inscription en L1 se fait via le portail officiel www.admission-postbac.fr avec le baccalauréat (ou diplôme équivalent) suivant un calendrier national.

L'inscription en L1 n'est pas sélective. Toutefois certaines formations dites « à capacité d'accueil limitée » le sont. L'admission en IUT et dans les différents instituts est sélective selon les critères propres à chaque formation.

Les conditions d'admission sont précisées quand le candidat formule ses vœux sur le portail APB (Admission - PostBac).

Il est recommandé de choisir une filière cohérente avec son profil de baccalauréat et de profiter du dispositif « **Orientation active** » mis en place par les universités.

L'Orientation active est un conseil personnalisé donné par l'enseignant responsable de la formation au futur bachelier. Ainsi, dès l'inscription sur le portail admission-postbac, le futur étudiant pourra recevoir un avis sur la pertinence de son projet et de son parcours avec la filière demandée.

Après acceptation à une proposition **d'admission**, le futur étudiant procédera à **une inscription administrative** dans l'université d'affectation puis en septembre **une inscription pédagogique** avec le choix des UE à la rentrée universitaire.

• Les parcours : spécialisation progressive et parcours individualisé

L'organisation de la licence et le choix des UE permettent à l'étudiant une **spécialisation progressive** et, semestre après semestre, la construction **d'un parcours individualisé** avec :

- en L1, des **enseignements pluridisciplinaires** pour approfondir ses connaissances dans des matières fondamentales et des enseignements optionnels pour donner une « coloration » du parcours selon ses centres d'intérêt ;
- en L2, une consolidation des acquis ;
- en L3, une spécialisation plus affirmée en lien avec son projet professionnel. La découverte professionnelle et les stages permettent à l'étudiant d'individualiser et d'enrichir son parcours.

Tout au long de l'année, divers évènements ou rencontres sont organisés pour faciliter le passage du lycéen vers l'enseignement supérieur : portes ouvertes des établissements, salons étudiants, visites et accueil des lycéens dans les universités.

L'objectif : la réussite de l'étudiant

Pour faciliter la transition des lycéens vers l'université et accompagner les étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle, l'université a mis en place en 2008, le Plan « Réussite en Licence ». Il prévoit pour les nouveaux étudiants un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés.

Plusieurs dispositifs sont proposés :

- semaine d'accueil ou d'intégration ou stage de pré-rentrée, remise à niveau, aide méthodologique et recherche documentaire ;
- enseignant référent et/ ou tuteur pour les tutorats d'accueil et d'accompagnement ;
- professionnels pour aider l'étudiant à construire un parcours personnalisé en fonction de ses projets au sein du Service commun universitaire d'information, d'orientation - Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (SCUIO-BAIP).

Le SCUIO-BAIP est mis à la disposition de l'étudiant. Il y trouvera documentation, suivi et accompagnement en coordination avec les enseignants pour la construction de son projet professionnel.

Ces dispositifs sont mis en place dans les universités selon les besoins des étudiants avec un calendrier d'événements et d'ateliers qui leur sont propres.

► **La ré-orientation** : Pour les étudiants inscrits en L1 qui ont des difficultés d'adaptation, notamment au rythme de travail ou qui ont fait une erreur d'orientation, un dispositif est mis en place à la fin du premier semestre(S1). L'étudiant doit prendre contact avec le professeur référent.

L'excellence à l'université

● **Parcours spécifiques : double compétence et internationalisation**

Les universités proposent dans leur offre de formation **des cursus bi-disciplinaires ou pluridisciplinaires** qui permettent d'enrichir les compétences de l'étudiant.

Elles ont développé des **cursus à l'international** afin de promouvoir la mobilité étudiante en favorisant la découverte d'une autre culture et un système universitaire différent (partie intégrante du processus de Bologne).

Ces formations d'excellence très exigeantes :

- s'adressent à des étudiants aux résultats académiques très satisfaisants, motivés, avec une grande autonomie et capacité de travail, capables d'investissement personnel avec un projet d'études réfléchi
- résultent de partenariats au sein des universités, ou encore entre universités et écoles en France et à l'international. Elles portent des appellations différentes selon les établissements.

Quelques exemples : Droit et Histoire, Droit et Sciences, Droit et Histoire de l'art, Histoire et Information-Médias, Sciences et Economie, Sciences et Histoire, Sciences et Musicologie, Sciences et Philosophie, Droit Français et Droit allemand/anglais/américain, Littérature comparée et Études germaniques, Cursus franco-espagnol en Histoire, LEA Europe...

On parle de bi-licence, doubles licences, doubles cursus, cursus intégrés, cursus internationaux. Beaucoup de ces licences, dont celles de langues évidemment, prévoient une année dans une université à l'étranger.

Si les universités offrent des **programmes d'échanges** à l'étranger ou de mobilité internationale sur un semestre (de type Erasmus pour l'Europe), elles proposent également **des programmes à l'international** pendant une ou deux années universitaires qui peuvent déboucher sur la délivrance de doubles diplômes, diplômes conjoints, etc...

Ces programmes sont gérés par le service « Relations internationales » ou « Relations extérieures » des universités que l'étudiant doit contacter pour sa démarche.

► **Double cursus**

Ce cursus permet d'acquérir une véritable **double compétence universitaire** et d'obtenir **une licence dans chacun des établissements partenaires**. A l'issue des 6 semestres ou 3 ans de formation, dont 1 au moins, pouvant se dérouler dans une université étrangère, les diplômés ont la possibilité de poursuivre leurs études en master dans l'établissement partenaire de leur choix.

► **Cursus intégrés/cursus internationaux**

Ces cursus permettent à l'étudiant d'effectuer **une partie de ses études à l'étranger** qui peut aller jusqu'à 2 ans. Ils permettent aux étudiants de s'immerger pendant une ou deux années dans une autre culture et un système universitaire différent de celui qu'ils fréquentent habituellement. La sélection des candidats est effectuée au cours du second semestre de l'année de Licence. Ces cursus sont des formations en coopération avec des établissements partenaires: universités ou école à l'étranger. Ils demandent un fort investissement de l'étudiant et la maîtrise de la langue du pays d'accueil.

► **Les diplômes :**

- **Doubles diplômes**

Ce parcours de double diplôme permet d'obtenir **deux diplômes** : le diplôme de l'université et/ou école d'inscription de l'étudiant et le diplôme de l'université et/ou de l'école partenaire.

L'étudiant dans ce cadre est amené à suivre les enseignements fondamentaux des deux cursus.

- **Diplôme conjoint**

Le cursus d'études mis en place par les deux (ou plus) universités partenaires aboutit à la délivrance d'**un seul diplôme** reconnu par les deux (ou plus) établissements. Le diplôme conjoint est reconnu de plein droit en France et dans le ou les pays partenaires selon les termes de la convention signée par les établissements.

• **PRES ou communautés d'universités**

Des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) se sont constitués permettant aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mutualiser leurs activités et leurs moyens ; l'objectif étant de proposer une offre de formation et de recherche plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. En septembre 2012, il existe 26 pôles de recherche regroupant une soixantaine d'universités, des écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, grands établissements, instituts d'études politiques, écoles d'art, etc.